

ASSOCIATION LES JOYEUX MIRAUDS

6 Résidence Étienne HAJDU

APPT. 1621

92220 BAGNEUX Tel: 06 12 90 31 05

Courriel: lesjoyeuxmirauds@gmail.com
Site web: www.lesjoyeuxmirauds.fr

Bagneux, le 14 septembre 2020

Mesdames, Messieurs, Chers Adhérents, Chères Adhérentes

À situations particulières, circonstances exceptionnelles, l'Association Les Joyeux Mirauds a dû changer son programme à la dernière minute pour les raisons que vous connaissez bien maintenant étant donné qu'elles rythment notre quotidien et ce n'est pas terminé! Tout peut encore changer en vue du durcissement des règles sanitaires. En effet, les Assemblées Générales Extraordinaires et Ordinaires devaient se tenir initialement à Strasbourg le 4 octobre 2020 mais pour des raisons logistiques et aussi, surtout pour votre propre sécurité, nous avons décidé d'organiser ces mêmes Assemblées Générale à Paris du samedi 3 au dimanche 4 octobre 2020. Durant nos retrouvailles, nous vous demandons de respecter strictement les gestes barrières et le port du masque sera obligatoire dans tous les lieux qui recevront notre groupe.

Vous serez hébergés en chambres twin, doubles ou individuelles (sur simple demande avec supplément) à l'Hôtel Ibis, 49 rue des Plantes, 75014 PARIS. Tél :01 53 90 40 00. (Linge de lit / toilette fourni.)

Programme de votre week-end

SAMEDI 3 OCTOBRE 2020:

Arrivée des participants avant midi. Vous vous rendrez à l'Hôtel Ibis par vos propres moyens pour prendre possession de vos chambres afin d'y poser vos bagages. Pour les provinciaux, si vous décidez de prendre un taxi de la gare au lieu de rendez-vous, n'hésitez pas à appeler G7 Access au 01 47 39 00 91 et à utiliser le numéro client de l'Association qui se veut être le HX4278. (La course est à vos frais.)

Après un déjeuner bien mérité à l'hôtel, nous partirons à la découverte du musée de la Monnaie de Paris situé 11 quai Conti 75006 PARIS.

Installée dans un vaste édifice achevé en 1775 et qui fait face au musée du Louvre, de l'autre côté de la Seine, la Monnaie de Paris a bénéficié d'une rénovation XXL. Aujourd'hui, cette vénérable institution est en passe de devenir l'un des lieux culturels incontournables de Paris. Un succès en partie dû, sans doute, au cadre tout simplement bluffant : à la fois usine en activité et palais royal avec escalier monumental et enfilade de salons à boiseries et miroirs.

Médailles et ripaille

La plus vieille institution française, fondée en 864 et logée dans le palais Conti depuis le XVIIIe siècle, poursuit encore aujourd'hui la mission qui lui fut attribuée à l'époque : battre la monnaie. Si, depuis 1973, la fabrication des monnaies courantes se déroule à Pessac en Gironde, les ateliers parisiens du 6e arrondissement continuent de réaliser des monnaies de collection, médailles, bijoux, objets et fontes d'art que les numismates comme les collectionneurs peuvent acquérir à la boutique. Des visites-parcours dévoilent les secrets de fabrication. L'occasion de découvrir des savoir-faire et des métiers d'art d'excellence.

Après ce moment culturel, vers 18h, vous reviendrez à l'hôtel. Dans une salle mise à notre disposition, il sera temps pour le comité d'effectuer le traitement des votes par correspondance pour l'élection des membres du nouveau conseil d'Administration de l'Association. Nous vous convions à y participer si vous le souhaitez ! D'ailleurs, nous demanderons à des volontaires déficients visuels et valides de nous assister dans cette tâche.

Après cet acte associatif, un somptueux dîner gastronomique vous sera proposé à l'Auberge du Moulin Vert à proximité de notre lieu de villégiature.

DIMANCHE 4 OCTOBRE 2020

Après le petit déjeuner à l'Hôtel, vous prendrez le bus 62 pour vous rendre à la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France (F.A.F.) situé 6 rue Gager Gabillot 75015 PARIS. (Accueil des participants à partir de 8h15.)

A 8h45, nous débuterons l'Assemblée Générale Extraordinaire et à 9h45 se tiendra l'Assemblée Générale Ordinaire jusqu'à 12h45.

Pour le déjeuner, nous vous proposons de voyager vers les Antilles à la cantine de la Fédération en dégustant un colombo, des accras ainsi que du sorbet au coco préparé par une de nos sympathisantes.

Pour nos amis de la province, nous vous remercions de prévoir votre retour en gare SNCF à partir de 16 heures attente ACCESPLUS compris.

En ce qui concerne les Assemblées Générales Extraordinaire / Ordinaire qui se dérouleront lors de ce week-end et conformément aux statuts et au règlement intérieur qui régissent l'Association Les joyeux Mirauds, toutes les personnes à jour de cotisation ont déjà reçu tous les documents pour l'élection des membres du Conseil d'Administration et le bon pour pouvoir pour les prises de décision lors des réunions.

Nous vous précisons que ces réunions seront diffusées en simultané sur l'application Zoom de manières à ce que les membres préalablement inscrits puissent participer aux votes des décisions qui seront prises durant ces Assemblées Générales. Les modalités de connexion vous seront communiquées individuellement quelques jours avant.

Ce programme est susceptible de subir de légères modifications selon les conditions climatiques, disponibilités des prestataires et autres circonstances indépendantes de la volonté de l'Association Les Joyeux Mirauds. En cas d'annulation d'une ou plusieurs activités, il vous en sera proposé d'autres similaires.

Les tarifs pour le week-end sont les suivants :

- 4 100,00€ pour les personnes non ou malvoyantes s'inscrivant sur tout le week-end ;
- **♣** 80,00 € pour les personnes voyantes accompagnatrices s'inscrivant sur tout le week-end ;

↓ Un supplément de 40,00€ sera demandé pour les personnes souhaitant une chambre individuelle.

Pour les personnes déficientes visuelles et accompagnatrices résidantes dans la région Parisienne, des tarifs seront appliqués en fonction des activités choisies.

Pour les personnes déficientes visuelles :

- 4 30,00€ pour chaque repas que ce soit le déjeuner du samedi à l'Hôtel Ibis ou le déjeuner Antillais à la FAF ;
- 45,00€ pour le repas gastronomique du samedi soir au restaurant de l'Auberge du Moulin Vert rue des Plantes 75014 PARIS.

Pour les accompagnateurs souhaitant nous aider pour le week-end (hors nuitée à l'hôtel) :

4 45,00€ pour le repas gastronomique du samedi soir au restaurant de l'Auberge du Moulin Vert rue des Plantes 75014 PARIS.

En revanche, le mode d'acheminement aller-retour de votre domicile au lieu de rendez-vous, quel qu'il soit, les dépenses personnelles telles que les consommations au bar ne sont pas compris dans le tarif.

Pour plus d'informations, merci de nous contacter au 06 12 90 31 05 ou par courriel : lesjoyeuxmirauds@gmail.com

Pour des questions logistiques, la date limite d'inscription est fixée au 30 septembre 2020. Néanmoins, compte tenu du succès de nos activités, nous vous conseillons vivement de ne pas attendre le dernier moment et de réserver votre place le plus rapidement possible en remplissant ligne selon votre situation l'adresse formulaire d'inscription en https://lesjoyeuxmirauds.fr/acces-aux-formulaires-dinscriptions/ et en nous versant un acompte de 30 % de la totalité de votre séjour. Si un acompte était perçu sans le formulaire d'inscription correspondant et vice versa, le participant se verra seulement préinscrit pendant deux semaine et les paiements conservés mais non encaissés jusqu'à ce que son inscription soit finalisée. Passée cette période et après l'en avoir averti, la place sera libérée et les paiements restitués ou chèques détruits.

Le solde doit être impérativement réglé avant le 2 octobre 2020 dernier délai. Les modes de payements sont :

- ♣ Par chèque libellé à l'ordre des Joyeux Mirauds et à envoyer à l'adresse mentionnée en entête :
- ♣ Par virement bancaire dont les coordonnées vous seront communiquées sur simple demande. « Afin d'éviter une confirmation d'inscription différée, il vous est recommandé de nous faire parvenir une copie de l'ordre de virement par tout moyens de communications connus à ce jour. » ;
- Par chèques vacances.

Nota 1.: Les chèques vacances ayant pour utilité de venir en aide au financement de vacances et autres activités de loisirs, ce moyen de paiement ne peut pas être utilisé pour régler la cotisation annuelle, ni les dons et ni les remboursements de frais divers.

Nota 2.: L'Association Les Joyeux Mirauds n'effectuera aucun remboursement sur des sommes perçues par chèques vacances. Dans le cas où une personne annulerait sa participation à une activité / manifestation réglée par ce moyen de paiement, l'Association se verra dans l'obligation de restituer ces Chèques Vacances à l'organisme décisionnaire de cette aide financière. Néanmoins, dans le cadre d'un avantage consenti par le C.E. d'une entreprise, ces Chèques Vacances seront restitués à leur bénéficiaire.

En cas d'annulation de votre participation à cette manifestation organisée par Les joyeux Mirauds, seules les conditions notifiées dans le paragraphe (D : Retenue financière) du règlement intérieur de l'Association seront prises en compte. En plus de l'assurance actuellement en vigueur qui couvre tous les adhérents durant les activités / manifestations, l'Association Les Joyeux Mirauds souscrit une assurance complémentaire d'annulation et multirisques uniquement pour celles hors de la France Métropolitaine. Il est donc conseillé à chaque participant d'en souscrire une en complément pour chacune des activités / manifestations que l'Association organise sur notre territoire.

Si toutefois vous n'êtes pas encore adhérent à l'Association Les Joyeux Mirauds, vous devrez verser une cotisation valable pour 2020 d'un montant minimum de 30,00€ afin de participer à cette manifestation. Celle-ci vous permet de bénéficier d'une assurance dans le cadre de nos activités et d'une assistance en cas de rapatriement. Pour ce faire, il est impératif que vous remplissiez la rubrique ADHÉSION du formulaire d'inscription décrit ci-dessus.

Pour participer à toutes les activités / manifestations de l'Association Les Joyeux Mirauds, il convient d'être âgé de dix-huit ans révolus et pour chacun, d'être obligatoirement autonome pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne : se lever, se coucher, se laver, se vêtir, se nourrir totalement seul et en capacité physique de participer aux activités. Sachant que l'Association ne dispose pas des structures adaptées pour accueillir les handicaps autres que la déficience visuelle, il nous est difficile de prendre en charge les handicaps moteurs, psychiques, intellectuels, surdité profonde « communiquant par la Langue des Signes » et autres nécessitants l'aide permanente d'une tierce personne / auxiliaires de vie. Pour les personnes ayant ces types de handicaps mais ne nécessitant pas l'assistance de ces professionnels, seule la décision en revient au comité de l'Association de les prendre ou non après un entretien préalable.

Attention, merci de ne pas oublier de nous préciser les régimes ou intolérances alimentaires.

Très important : Nous recommandons à toutes les personnes présentant les symptômes s'apparentant au Covid-19 de rester bien au chaud à domicile SVP.

Symptômes : (rhume, fièvre, mal de gorges, nez qui coule, douleurs articulaires, perte du goût, ETC.)

Merci de prévoir le nombre de masques et du gel hydroalcoolique nécessaire pour la durée de votre week-end SVP. Nous vous rappelons que la durée d'utilisation d'un masque est de 4 heures maximum. Un passage de mains au gel hydroalcoolique et une prise de température seront effectués avant de rentrer dans la salle où se dérouleront les réunions.

Nota : Pour des questions de responsabilités et parce qu'il ne nous est plus possible d'administrer quel que soit le médicament, il vous est fortement conseillé de mettre dans vos bagages un nécessaire de pharmacie. Par ailleurs, nous vous rappelons que vous devez être autonomes pour gérer votre traitement médical. Dans le cas contraire, l'Association Les Joyeux Mirauds ne prend pas en charge la conservation ni la distribution de médicament et de ce fait, seuls des professionnels de santé peuvent accomplir ces actes médicaux. Vous devrez vous acquitter de leurs honoraires entièrement à votre charge. Dans ce cas, n'oubliez pas les documents s'y afférant. « Carte vitale, prescription médicale ETC. ». L'organisation de vos soins étant totalement sous votre responsabilité, merci d'informer l'organisateur de votre manifestation des horaires de passages des professionnels de santé.

Pour un meilleur confort d'écoute lors des visites proposées, l'Association mets à votre disposition gratuitement un pack comprenant un audiophone et ses accessoires. (Seule une caution de 150,00€ par chèque bien séparée du règlement de votre séjour vous sera demandée et rendue à la restitution de l'étui complet et l'appareil en bon état).

Petite précision : ce dispositif est très fortement recommandé aux accompagnateurs comme aux personnes déficientes visuelles. Pour votre confort personnel et aussi pour une question d'hygiène, il vous est conseillé vivement de venir avec votre propre oreillette. Dans le cas contraire, il vous sera possible d'en acheter une au prix de 10,00€ auprès de l'Association.

Ce dispositif est compatible avec la boucle à induction pour les appareils auditifs.

Pour plus d'informations, merci de nous contacter au 06 12 90 31 05 ou par courriel : lesjoyeuxmirauds@gmail.com

Pour pouvoir organiser au mieux nos activités et pour vous assurer un niveau de sécurité et de confort optimal durant tous vos déplacements, ne perdez pas à l'esprit que nous avons besoin de personnes valides. Merci à tous de contribuer activement à la recherche de personnes sympas pour vous accompagner et surtout désireuses de lier l'utile à l'agréable en passant d'excellents moments avec un public autre de ce qu'ils côtoient habituellement, car il vous faut bien savoir que si vous n'avez pas d'accompagnateurs pour ce week-end, cette manifestation ne pourra avoir lieu! Cette tâche est bien l'affaire de tous les adhérents des Joyeux Mirauds. Aucune expérience dans le domaine du handicap visuel n'est demandée. Seuls, l'altruisme, l'esprit d'initiative et la bonne humeur sont les qualités requises.

Merci de bien vouloir étiqueter très lisiblement tous vos bagages avec nom, prénom et numéro de téléphone afin de faciliter la distribution et surtout pour que nous puissions réagir rapidement au cas où l'impensable venait à se produire avec les indications que vous aurez bien voulu notifier sur les étiquettes. Nous vous rappelons que pour tous voyages en train, l'étiquetage de tous les bagages est maintenant obligatoire!

Nota : Votre accompagnateur est en aucun cas un bagagiste ce qui signifie qu'il vous appartient de gérer vos valises et autres sacs quels que soient leurs poids. Par ailleurs, il vous incombe de vous débrouiller par vos propres moyens pour rejoindre les lieux de rendez-vous aux accueils PMR des gares SNCF / aéroports afin de participer aux nouvelles aventures avec l'Association Les Joyeux Mirauds.

Les chiens-guides seront bien entendu admis dans la mesure où les personnes non-voyantes maîtrisent parfaitement leur compagnon. Une parfaite autonomie avec son chien-guide est donc très fortement souhaitée afin de ne pas risquer de mettre sa propre vie en danger, et encore moins celles des autres, ce qui est passible de poursuites judiciaires. L'association ne peut, en effet, être tenue responsable de telles imprudences. Par ailleurs, merci de veiller à ce que votre chien-guide d'aveugle soit bien couvert par votre assurance responsabilité civile quant à d'éventuels dommages qu'il pourrait provoquer.

Nous vous attendons nombreux pour ces temps forts et d'avenir pour l'Association Les Joyeux Mirauds toujours dans un esprit convivial.

Bien amicalement,	
	Le Comité des Joyeux Mirauds Sandra, Margareth, Pierre, Jean-Claude et Pascal

L'association a pour objectif de lutter contre l'isolement des personnes en situation d'handicap visuel en leurs proposant des activités culturelles et de loisirs, ceci dans un esprit de convivialité, d'amitié et de

partage ; cependant, elles se doivent d'être autonomes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et en capacité de participer aux activités.

Numéro Siret: 501 295 190 000 26

Agrément V.A.O. Arrêté 2012053-0003

LES JOYEUX MIRAUDS, Association loi 1901 sans but lucratif, reconnue d'intérêt général en janvier 2008.